

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

03 OCTOBRE 2016

Le mois du film documentaire

«Le Garçon Boucher»

Rencontre/débat avec le réalisateur Florian Geyer !
Film primé dans des nombreux festivals cinématographiques !

Mardi 15 novembre à 19h30 à la salle Polyvalente de Macot La Plagne

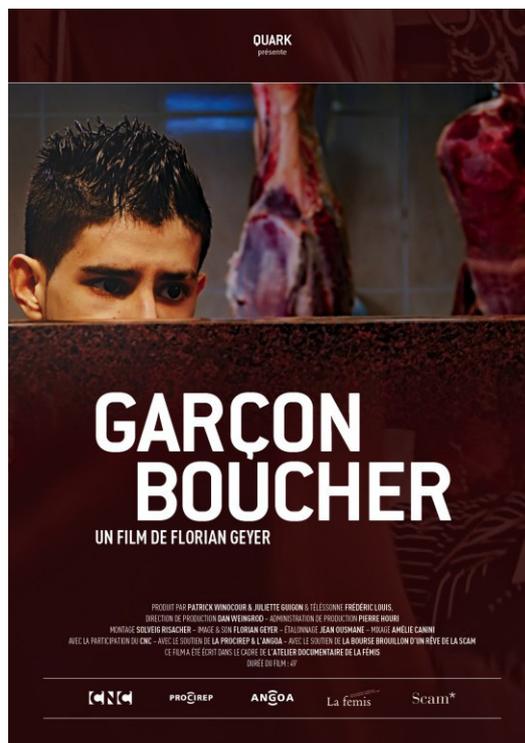
Pour plus de renseignements

Site : www.biblio-macotlaplagne.fr

Facebook : Bibliothèques la Plagne Tarentaise

Tel : 04 79 09 73 76

Entrée gratuit - ouvert à tous.



la Plagne Tarentaise

L'an deux mille seize

Le 03 octobre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Boch, maire,

MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Gonthier Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. Merel Patrice, 1er adjoint, Mme Groetzinger Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. Buthod Garçon Freddy, 3e adjoint, Mme Gensac Véronique, 4e adjointe, M. Poussin Roger, 5e adjoint, Mme Charrière Christiane, 6e adjointe, M. Hanrard Bernard, 7e adjoint, Mme Hoën Martine, 8e adjointe, M. Montillet Gérard, 9e adjoint, Mme Buthod Maryse, 10e adjointe,

Mmes Astier Fabienne, Bérard Sylvie, Brun Séverine, Girod Gedda Isabelle, Emprin Sylvie, Faggianelli Evelyne, Ferrari Valérie, Lizeroux Marion, Marchand Maillet Patricia, conseillères municipales

MM. Anxionnaz Didier, Allamand René, Blanchet Jean-Luc, Bornand Jérémy, Bouzon Charles, Broche Richard, Collob Pascal, Dancre Francis, Girond Emmanuel, Koumanov Stefan, Luiset René, Ougier Pierre, Ougier Raphaël, Ougier Simonin Joël, Pellicier Guy, Richermoz Roland, Servajean Daniel, Silvestre Marcel, conseillers municipaux

Excusés : Mme Bérard Patricia, conseillère municipale (pouvoir à Mme Brun Séverine), Mme Montmayeur Myriam, conseillère municipale (pouvoir à Mme Astier Fabienne), M. Tresallet Anthony, conseiller municipal (pouvoir à Mme Ferrari Valérie),

Mme Bertrand Chantal, conseillère municipale (pouvoir à M. Pellicier Guy), M. Ollinet Alain, conseiller municipal (pouvoir à M. Blanchet Jean Luc), M. Tardy Lionel, conseiller municipal, (pouvoir à M. Silvestre Marcel),

Absents : Allain Yann, Astier Laurent, Broche Gaël, Cleyrat Christian, Michelas Corine, Morin Sébastien, Usannaz Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion Lizeroux est élue secrétaire de séance

Avant de débiter la séance, monsieur le maire souhaite faire un rappel réglementaire sur la tenue du conseil municipal, le respect du règlement intérieur de celui-ci ainsi que sur les modalités de rédaction du procès-verbal du conseil municipal.

Administration générale

1. AMÉLIORATION DE L'OPÉRATIONNALITÉ DES DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE APTV

Patrice Merel explique que le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Les actions d'information préventive font partie du PCS, notamment le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs), qui vise à informer la population sur les risques qu'elle court.

Patrice Merel propose ainsi d'adhérer au groupement de commandes proposé par l'APTV sur les missions suivantes :

- Actualisation du DICRIM
- Impression du DICRIM

Le conseil municipal accepte l'adhésion au groupement de commandes proposé par l'APTV sur les missions suivantes :

- Actualisation du DICRIM
- Impression du DICRIM.

(Votants : 47, pour : 47)

2. AVENANT À LA CONVENTION PASSÉE AVEC VVF

Anthony Favre rappelle que ce point avait été reporté lors du dernier conseil municipal car il était prévu dans la convention que le coût des travaux serait révisé avec un indice et sur lequel il n'était pas d'accord. Il présente ainsi la nouvelle convention sans révision d'indice et demande au conseil municipal d'approuver l'avenant proposé.

Le conseil municipal approuve le projet d'avenant N°4 au bail conclu entre la commune et VVF Villages concernant le village vacances « l'Eterlou » sis à Montchavin, afin de reconsidérer le montant de la provision pour gros travaux à constituer par VVF à ramener à 15 000 € et fixer une quote-part annuelle de travaux à la charge de la commune fixée à 15 000 €. (Votants : 47, pour : 47)

3. MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE TOURISME AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

René Allamand explique qu'avec la Loi NOTRe, la compétence promotion du tourisme aurait dû être transférée à la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

Il rappelle la complexité du territoire. En effet, sur les 3 collectivités supports de la station, une dépend de la Communauté de Communes du Val Vanoise, et les 2 autres de la Communauté de Communes des Versants d'Aime. Il paraissait compliqué que cette compétence soit gérée par les communautés de communes. De fait, une réflexion a été lancée afin que le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne puisse continuer à conserver cette compétence.

Monsieur le maire indique que la Communauté de Communes des Versants d'Aime a délibéré sur le fait que la structure ne souhaitait pas conserver la compétence promotion tourisme et de la transférer au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne.

Le conseil municipal approuve le maintien de la compétence promotion du tourisme au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. (Votants : 47, pour : 47)

4. CARTE PASS'PLAGNE

René Allamand rappelle au conseil municipal que la Maison du Tourisme avait mis en place depuis 2008 un produit en direction de la clientèle : la carte Pass'Plagne. La commune historique de Macot La Plagne préfinançait une partie du coût de ces cartes pour les jeunes de la commune qui seraient intéressés. L'objectif est de les inciter et de les aider à pratiquer un certain nombre d'activités (sports, ...) et de favoriser leurs déplacements, puisque cette carte peut être utilisée pour payer les transports vallée/station et station/vallée (navettes bus). Pour faire suite d'une part à la création d'un Office de Tourisme unique (OTGP) et à la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise au 1er janvier 2016, il y a lieu de délibérer afin de permettre l'application de ce dispositif sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Par ailleurs, pour des raisons d'organisation, les cartes seront désormais en vente à l'Office du Tourisme.

Suite à l'interrogation d'Isabelle Girod Gedda, monsieur le maire répond que ce dispositif sera bien étendu au territoire de la commune nouvelle.

Le conseil municipal accepte de financer une partie du coût des cartes Pass'Plagne pour les jeunes dans les conditions qui lui sont présentées. (Votants : 47, pour : 47)

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE TÉLÉPORTÉ AIME/LA PLAGNE

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'une étude a été lancée pour la création d'une liaison vallée/station.

Afin de définir les axes prioritaires et la configuration du projet tel qu'il devra être présenté, il conviendra de statuer sur un tracé en choisissant parmi les différentes hypothèses proposées.

Monsieur le maire fait le point sur l'avancement de ce dossier. Les études de faisabilité technique ainsi que le mode de gestion future ont déjà été réalisés. Il reste à avancer sur le financement de ce dossier notamment sur les subventions qui pourraient être versées pour réaliser ce projet. Monsieur le maire précise qu'aucune décision ne sera prise sur la réalisation ou non de ce projet tant que toutes les études préliminaires n'auront pas été effectuées.

Il est donc proposé de constituer un comité de pilotage composé de 6 élus par commune plus les 2 maires, des directeurs généraux des services et des directeurs des services techniques de chacune des communes, du directeur général et de la directrice générale adjointe de la Société d'Aménagement de la Plagne, du président et du directeur général de l'office du tourisme et du président du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

Il est demandé de désigner 6 membres issus du conseil municipal de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal désigne les personnes mentionnées ci-après membres du comité de pilotage de ce projet : Jean Luc Boch, René Allamand, Patrice Merel, Pierre Gonthier, Stefan Koumanov, Didier Anxionnaz et Daniel Servajean. (Votants : 47, pour : 47)

Ressources Humaines

6. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE STAGE AVEC LA MFR DE MOIRANS (38)

Pierre Gonthier expose qu'une étudiante de la MFR (Maison Familiale et Rurale) de Moirans (38), en 1ère année de BTS diététique intégrera le service de la cuisine centrale, pour une durée de 9 semaines, à compter du mois d'octobre 2016. Une convention de stage doit être signée en conséquence. Il fait lecture du projet de convention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de stage avec la Maison Familiale et Rurale de Moirans concernant le stage d'une étudiante en BTS diététique au service de la cuisine centrale durant 9 semaines et accepte le versement d'une gratification d'un montant de 504 euros nets pour la durée totale du stage.

(Votants : 47, pour : 47)

7. PÉRENNISATION D'UN POSTE DE CUISINIER

Christiane Charrière explique qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Elle propose ainsi de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, à compter du 15 novembre 2016 pour la cuisine centrale de La Plagne afin de pérenniser celui déjà existant.

Le conseil municipal accepte la pérennisation d'un poste d'adjoint technique pour la cuisine centrale de La Plagne à compter du 15 novembre 2016. (Votants : 47, pour : 47)

8. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE OU TECHNICIEN À TEMPS COMPLET

Pierre Gonthier rappelle qu'un agent du service de l'eau et de l'assainissement va partir en retraite et qu'il y a donc lieu de le remplacer. Il propose ainsi la création d'un poste d'agent de maîtrise ou de technicien à temps complet pour son remplacement. Il précise que les effectifs restent inchangés, il est juste demandé l'accord du conseil municipal pour un changement d'affectation.

Le conseil municipal autorise la création d'un poste d'agent de maîtrise ou de technicien à temps complet à partir du 1er novembre 2016. (Votants : 47, pour : 47)

9. TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS — HORS SERVICES TECHNIQUES

Pierre Gonthier rappelle que l'ensemble des personnels des communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan dont est issue la commune nouvelle relève de cette dernière, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Il explique que l'année 2017, sera la dernière année de transition qui permettra la mise en place de la nouvelle organisation du travail de la collectivité.

A ce titre, sont concernés par les dispositions suivantes les agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contractuels, à temps complet, non complet ou temps partiels des catégories A, B et C, hors services techniques.

Le temps de travail des agents à compter du 1er janvier 2017 sera organisé de manière hebdomadaire comme suit :

- Temps de travail à 35h.

- Temps de travail à 39h avec 22 jours de RTT pour les cadres de catégorie A.

Le conseil municipal valide l'organisation du temps de travail des agents de la commune de La Plagne Tarentaise tels qu'elle lui est présentée. (Votants : 47, pour : 47)

10. APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Pierre Gonthier expose qu'une réflexion sur l'organisation des services de la commune nouvelle a été menée en tenant compte des évolutions tant sur le plan stratégique que fonctionnel et dans un souci d'assurer le meilleur fonctionnement des directions et des services. Pierre Gonthier présente l'organigramme qui en résulte. Il précise d'une part que cet organigramme est présenté avec les agents en poste à ce jour d'autre part qu'il est susceptible d'être révisé en fonction des propositions qui pourraient être faites par la directrice générale des services et après nouvel avis du comité technique.

Le conseil municipal valide l'organigramme des services de La Plagne Tarentaise tel qu'il lui est présenté.

(Votants : 47, pour : 47)

11. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE DROIT À CONGÉS D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE MUTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME VERS LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Pierre Gonthier explique que suite à la demande de mutation d'un agent de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, il convient de signer avec cette dernière une convention de transfert de droit à congés de cet agent. Cette convention a pour objet de fixer les modalités financières de transfert des jours de congés épargnés par un agent dans un Compte Epargne Temps précédemment à sa mutation pour un montant de 465,66 euros. Suite à l'interrogation de Joël Ougier Simonin, ce transfert d'agent ne correspond pas à une création de poste.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de transfert de droit à congés dans le cadre d'une mutation de la communauté de communes des versants d'Aime vers la commune de La Plagne Tarentaise, tel que présenté. (Votants : 47, pour : 47)

12. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Christiane Charrière expose que la convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'un agent titulaire relevant du cadre d'emploi des ATSEM par le centre de gestion de la Savoie. Une première convention avait été signée à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 1 mois, et l'avenant en annexe prolonge cette durée jusqu'au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal approuve le projet de convention définissant les conditions de mise à disposition d'un agent titulaire relevant du cadre d'emploi des ATSEM par le centre de gestion de la Savoie. (Votants : 47, pour : 47)

13. PÉRENNISATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Pierre Gonthier explique qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il propose ainsi de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, à compter du 19 septembre 2016 pour l'entretien des locaux afin de pérenniser celui déjà existant.

Le conseil municipal approuve la pérennisation d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien des locaux communaux. (Votants : 47, pour : 47)

14. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS DU SIVU DES GRANGES

Anthony Favre explique qu'une station d'épuration (STEP) « roseaux », qu'il convient d'entretenir, est en fonctionnement sur le territoire historique de la Commune de Valezan. Il rappelle qu'une régie de l'eau et de l'assainissement a été instituée, disposant de personnel dédié, sur le territoire de la nouvelle commune. Mais compte tenu de la complexité de la maintenance et de l'entretien des stations d'épuration et étant donné que la collectivité dispose sur le territoire, au sein du Sivu des Granges, de personnels qualifiés pour ces missions, il est apparu important de pouvoir faire appel à eux, ponctuellement, quand le besoin s'en fait sentir dans le cadre de l'entretien et de la maintenance des équipements de la STEP « roseaux » de la commune historique de Valezan. Il est donc nécessaire qu'une convention de mise à disposition soit signée entre les deux collectivités, le Sivu des Granges (collectivité d'origine des agents) et la Commune de La Plagne Tarentaise (collectivité d'accueil) pour définir les modalités de mise en place de cette mise à disposition, et notamment la refacturation à la collectivité d'accueil des heures de travail effectuées ainsi que les frais de déplacements desdits agents.

Le conseil municipal approuve qu'une convention soit signée entre les deux collectivités, le Sivu des Granges (collectivité d'origine des agents) et la Commune de La Plagne Tarentaise (collectivité d'accueil) pour définir les modalités de mise à disposition d'agents du Sivu des Granges pour l'entretien et la maintenance des équipements de la STEP « roseaux » de la commune historique de Valezan. (Votants : 47, pour : 47)

15. OUVERTURE D'UN POSTE POUR SURCROÎT D'ACTIVITÉ

Gérard Montillet expose que les agents saisonniers ne peuvent travailler plus de 6 mois sur 12 mois. Il propose donc d'allonger la durée d'un poste d'adjoint technique afin que ce dernier puisse terminer son contrat.

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour une durée de 1 mois du 29/10/16 au 30/11/16.

(Votants : 47, pour : 47)

Finances

16. TARIFS DES TAXIS

Séverine Brun rappelle qu'il avait été fixé en accord avec les communes d'Aime et de Bellentre une redevance applicable aux taxis de 250 euros ; ceci afin de permettre aux taxis de prendre des clients indifféremment sur les trois communes, aux emplacements fixés par chacun des maires sur le territoire de leur commune, les droits de place étant perçus par chacune des communes auprès de ses taxis.

Elle propose ainsi que le tarif soit maintenu à 250 €, ce tarif étant identique pour les deux communes d'Aime-La-Plagne et La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve le montant de la redevance applicable aux taxis, soit 250 € pour les communes historiques de Bellentre et Macot La Plagne. (Votants : 47, pour : 47)

17. RÉVISION DES LOYERS POUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony Favre présente la révision des loyers de location des appartements pour la commune déléguée de Bellentre. Le conseil municipal décide de réviser les loyers de la commune déléguée de Bellentre tels qu'ils lui sont présentés à compter du 1er novembre 2016 (Votants : 47, pour : 47)

18. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS – COMPLEMENT

Anthony Favre présente la demande de subvention complémentaire de deux associations. Il explique que le club de l'amitié n'avait pas encore présenté sa demande de subvention de 500 euros versée annuellement. Cette somme leur permet d'acheter du matériel. Cette demande est donc une régularisation.

Concernant l'association la longue route des malades de la SLA (sclérose latérale amyotrophique), cette subvention permet à la commune de participer à la recherche contre cette maladie. Il explique que grâce au périple réalisé ce printemps par Gilles Houbard, celui-ci a pu récupérer environ 10 000 euros qu'il a reversés à l'hôpital de Grenoble pour la recherche.

Le conseil municipal approuve le versement de la subvention complémentaire de 500 euros au club de l'amitié et de 300 euros à l'association la longue route des malades de la SLA. (Votants : 47, pour : 47)

19. CONVENTION DE DÉLÉGATION D'ENCAISSEMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR PISTES AVEC LA COMMUNE D'AIME LA PLAGNE

Suite à la création au 1er janvier 2016 des communes nouvelles de La Plagne Tarentaise et d'Aime-La-Plagne et afin de simplifier la gestion et garantir une juste affectation de l'encaissement des frais de secours pour chaque commune, monsieur le maire explique qu'une seule régie de recettes va être créée pour la station de La Plagne. Ensuite, une convention devra être passée avec la commune d'Aime La Plagne afin d'encaisser l'ensemble de ces frais secours sur pistes. Ces recettes seront reversées régulièrement à la commune d'Aime-La-Plagne par le régisseur. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Aime La Plagne. (Votants : 47, pour : 47)

20. TAXE D'HABITATION-HOMOGENÉISATION DE LA POLITIQUE D'ABATTEMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION SUITE À LA CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

Pierre Gonthier souhaite remercier l'ensemble des membres de la commission finances et la directrice générale des services pour le travail réalisé sur ce point.

Il explique qu'en cas de création d'une commune nouvelle, les modalités de fixation des taux d'imposition pour ces taxes peuvent être différentes selon les territoires des communes préexistantes, pour chacune des quatre taxes (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises) pendant une période transitoire. Cette procédure est appelée « intégration fiscale progressive ». Sa durée est déterminée par le conseil municipal sans pouvoir excéder 12 ans (durée non modifiable après avoir été fixée).

Pour pouvoir en bénéficier, il faut remplir plusieurs conditions :

- Un écart de taux minimum de 10 % doit être observé entre le taux d'imposition appliqué dans la commune pré-

existante la moins imposée et le taux d'imposition appliqué dans la commune préexistante la plus imposée pour l'année antérieure à l'établissement de la commune nouvelle. Cet écart est apprécié taxe par taxe. La condition est remplie en l'espèce ;

- Avoir procédé à une homogénéisation préalable de la politique d'abattement de la taxe d'habitation.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de procéder à l'homogénéisation des abattements appliqués pour le calcul de la taxe d'habitation sur le territoire de la commune nouvelle selon la proposition suivante :

- Abattement facultatif général à la base : 15%
- Abattement pour 1 et 2 personnes à charge : 20%
- Abattement pour 3 personnes à charge et plus : 25%
- Abattement spécial à la base : 0%
- Abattement spécial personnes handicapées : 0%

Il semble à Joël Ougier Simonin que certains taux d'abattements vont être pénalisants pour la commune historique de Macot La plagne.

Monsieur le maire explique que toutes les solutions ont été étudiées et que celle choisie est la moins pénalisante. En revanche, il est certain que les communes historiques de La Côte d'Aime et de Valezan seront les plus avantagées, et les communes historiques de Macot La Plagne et Bellentre seront très légèrement pénalisées.

Pierre Gonthier précise que la solution choisie est celle qui a impactée le moins les 4 communes.

(Votants : 47, pour : 46, abstention : 1 Joël Ougier Simonin)

21. INSTAURATION D'UN MÉCANISME D'INTÉGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX D'IMPOSITION

Suite à sa prise de fonction de président de l'office de tourisme de la Grande Plagne, Pierre Gonthier indique que Séverine Brun va reprendre les fonctions de présidente de la commission des finances. Il lui laisse donc présenter cette délibération.

Séverine Brun explique qu'il est important que soit actée une politique d'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux d'imposition à l'échelle de la commune de La Plagne Tarentaise.

Cette délibération permet de voter le lissage des taux d'imposition soit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises sur le territoire de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, sur une durée de 12 ans à compter de l'année 2017. Séverine Brun précise que les différents taux seront validés lors du vote du budget 2017.

Anthony Favre souhaite remercier Pierre Gonthier, Séverine Brun, les élus des communes historiques et les services pour le travail réalisé et surtout pour avoir trouvé un compromis qui convient aux 4 communes. Le travail n'était pas facile au départ.

La commune de Bellentre sera faiblement impactée mais Anthony Favre rappelle quand même que les taux actuels sont particulièrement bas. La commune de Bellentre aurait dû voir ses taux augmenter de 2 ou 3% si la fusion n'avait pas eu lieu afin de compenser la perte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Dans ce scénario, les taux vont être lissés sur 12 ans donc l'augmentation va se faire en douceur. Anthony Favre remercie notamment les élus de Macot, qui avaient prévu au départ un lissage sur 8 ans, et qui ont bien voulu le modifier. Monsieur le maire insiste sur le fait que l'impact financier sera très faible pour les ménages et lissé sur 12 ans.

Le conseil municipal décide d'appliquer une intégration fiscale progressive des taux d'imposition soit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises sur le territoire de la commune de nouvelle de La Plagne Tarentaise, sur une durée de 12 ans à compter de l'année 2017.

(Votants : 47, pour : 47)

Marchés publics

22. ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT LA GESTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES STATIONNEMENTS PAYANTS SUR LES SITES DE LA PLAGNE

Concernant le marché de gestion, d'exploitation et de maintenance des stationnements payants sur les sites de La Plagne, Gérard Montillet présente la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir l'offre de la société SAGS pour un montant de 82 561,80 € HT.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres. (Votants : 47, pour : 47)

Urbanisme

23. AVENANT AU BAIL SCI LA BERGERIE

Patrice Merel explique qu'il convient de signer un avenant au bail de la SCI la Bergerie dans le cadre du projet d'agrandissement de leur établissement situé à Plagne Villages. Il est nécessaire de passer un avenant à la convention afin de prendre en compte cette nouvelle surface. Il précise que des toilettes ouvertes au public sont prévues dans cet agrandissement. Leur entretien est à la charge de la SCI la Bergerie.

MM. Joël Ougier Simonin et Patrice Merel, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'établissement de la SCI la Bergerie situé à Plagne Village, le conseil municipal approuve l'avenant au bail stipulant qu'au terme de ce contrat, le bail sera prolongé pour une durée de 35 ans, pour un loyer fixé à 4,5% du chiffre d'affaire annuel. (Votants : 45, pour : 45)

24. AVENANT AU BAIL SCI LA TRIEUSE

M. Joël Ougier Simonin, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Patrice Merel explique qu'il convient de signer un avenant au bail de la SCI la Trieuse dans le cadre du projet d'agrandissement de leur établissement situé à Plagne Villages. Il est nécessaire de passer un avenant à la convention afin de prendre en compte cette nouvelle surface. Il précise que des toilettes ouvertes au public sont prévues dans cet agrandissement. Leur entretien est à la charge de la SCI la Trieuse.

Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'établissement de la SCI la Trieuse situé à Plagne Villages, le conseil municipal approuve l'avenant au bail stipulant qu'au terme de ce contrat, le bail sera prolongé pour une durée de 35 ans, pour un loyer fixé à 4,5% du chiffre d'affaire annuel. (Votants : 46, pour : 46)

25. FUMIÈRE DES CHARPES : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC UN PROPRIÉTAIRE

Patrice Merel rappelle la réalisation d'une fumière, susnommée « la fumière des Charpes » à Sangot. Cette fumière a

permis la mise en conformité du traitement d'effluents agricoles. Les accès à cette structure ont en partie été réalisés sur des terrains privés. Il convient donc de régulariser ces emprises. Un accord a donc été trouvé avec le propriétaire et il convient de le formaliser par un protocole.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le protocole d'accord établi avec M. ASTIER-PERRET Daniel régularisant les emprises de la fumière des Charpes. (Votants : 47, pour : 47)

26. ACQUISITION TERRAIN DE M. LOUIS DUCHOSAL

Patrice Merel explique que ce dossier consiste en la régularisation des diverses emprises concernant la construction de la fumière des Charpes, le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée 150 Section E n° 523 aux Charpes, d'une surface de 610 m² pour un prix total de 3000€ à M. DUCHOSAL Louis. (Votants : 47, pour : 47)

27. CESSION DE TERRAIN À CREUX VINCENT

Patrice Merel fait part de la demande d'un particulier d'acquiescer une parcelle au Creux Vincent, au niveau de la petite chapelle. Il a été convenu de n'en céder qu'une partie afin de conserver du terrain autour de la chapelle. Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle cadastrée 150 Section C n° 1856 d'une surface de 180 m² au prix de 50€/m² à M. MARIN Jean-Philippe. (Votants : 47, pour : 47)

28. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ERDF INSTITUANT UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RÉSEAU AU CLOS DE MACOT

Patrice Merel explique que la commune a été contactée par ERDF-Enedis pour le passage d'un réseau électrique sur une parcelle communale au secteur du Clos à Macot. Il est donc nécessaire d'instituer une servitude de passage pour le réseau ERDF-Enedis sur la parcelle cadastrée 150 section A n°2191. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention instituant une servitude de passage d'un réseau ERDF sur la parcelle communale cadastrée 150 section A n° 2191. (Votants : 47, pour : 47)

29. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION INSTITUANT UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU AU CLOS À MACOT

Fabienne Astier, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Patrice Merel fait part de la demande d'un propriétaire de pouvoir passer ses réseaux d'eau potable et France Télécom sur une parcelle communale.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention portant institution de passage sur la parcelle communale cadastrée 150 Section A n° 2191. (Votants : 46, pour : 46)

30. CESSION TERRAIN À LA COPROPRIÉTÉ DU PARKING PERRIÈRE À PLAGNE CENTRE

Gérard Montillet rappelle la destruction de l'escalier d'accès à la terrasse Mont Saint Sauveur sur le parking Perrière de Plagne Centre car il n'était plus utilisé et surtout il était en très mauvais état. A ce titre, il convient de rétrocéder cet espace à la copropriété.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle communale cadastrée 150 section N n° 2245 d'une surface de 4 m² à la copropriété de l'immeuble parking Perrière à Plagne Centre à l'euro symbolique. (Votants : 47 pour : 47)

31. INSTITUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Patrice Merel indique que la taxe d'aménagement était déjà instaurée dans chaque commune historique à un taux unique de 5%. Il convient donc aujourd'hui d'instaurer cette taxe d'aménagement à l'échelle de la commune nouvelle. Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5%. (Votants : 47, pour : 47)

32. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE POUR LE PROJET IMMOBILIER « LE DIAMANT BLANC »

Patrice Merel explique que la commune historique de Macot La Plagne possédait un tènement disponible sur le Dou du Praz sur les parcelles communales cadastrées 150 section N n°1552p et 150 section N n°1984p à Plagne Soleil. Suite à un appel d'offres, il a été retenu le projet d'un ensemble immobilier à vocation de résidence hôtelière 5 étoiles du groupe Nexalia. Il convient d'entériner les engagements de chacun par une promesse de vente. Dans cette promesse de vente, il sera bien spécifié que : l'exploitant proposé sera bien « la Société CGH », qu'elle sera assortie d'une convention d'aménagement instituant une servitude d'affectation en lits chauds pour une période de 20 ans, que le prix de vente a été fixé à 300 €/m² de surface de plancher pour la partie hébergement et 50€/m² pour la surface de plancher de service, que le montant d'immobilisation est fixé à 5%. Le conseil municipal autorise le maire à signer la promesse de vente avec le groupe NEXALIA pour le projet d'un ensemble immobilier à vocation de résidence hôtelière pour une surface de plancher totale de 9 521m² à Plagne Soleil. (Votants : 47, pour : 47)

33. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT POUR LE PROJET IMMOBILIER « LE DIAMANT BLANC »

Pour le même projet, Patrice Merel présente la convention d'aménagement relative au projet d'un ensemble immobilier à vocation de résidence hôtelière à Plagne Soleil afin d'instituer une servitude d'affectation en lits chauds pour une période de 20 ans à cet ensemble. Le montant des sanctions s'élève en cas de non-respect des obligations imposées à mille euros (1000 €) par jour. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'aménagement avec le groupe NEXALIA. (Votants : 47, pour : 47)

34. PLAN GAGNANT : CONFIRMATION DU TAUX À 20% DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Patrice Merel rappelle que la commune historique de Macot La Plagne avait instauré une taxe d'aménagement à 20% sur le secteur dénommé « Plan Gagnant extension ». Cette décision avait été prise car ce secteur nécessite en raison de l'importance des constructions devant s'y édifier, la réalisation d'études et d'équipements publics. Il convient au conseil municipal de valider ce taux à l'échelle de la commune nouvelle.

Le conseil municipal décide d'instituer sur le secteur dénommé « Plan Gagnant extension » un taux de taxe d'aménagement de 20%. (Votants : 47, pour : 47)

35. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE DALLE DE PARKING

Monsieur le maire explique que la société d'aménagement de La Plagne (SAP) met à disposition de la commune une dalle pour un usage de parking public payant. Une première convention avait été conclue et cette dernière vient de se terminer au 30 avril 2016. Il convient de re-conventionner avec la SAP pour la mise à disposition de la commune de la dalle supérieure du parking de Plagne Bellecôte. Il ajoute que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition par la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) de la dalle supérieure du parking de Plagne Bellecôte pour les périodes du :

- 1er décembre 2016 au 30 avril 2017
- 1er décembre 2017 au 30 avril 2018
- 1er décembre 2018 au 30 avril 2019 (Votants : 47, pour : 47)

36. AVENANT À LA CONVENTION AVEC LES GRANGES DU SOLEIL

Patrice Merel présente la demande du propriétaire du restaurant situé dans la résidence « les Granges du Soleil » souhaitant voir évoluer son restaurant. Il aimerait changer en partie la destination de ce dernier afin de dynamiser le secteur. Le conseil municipal accepte de procéder à la rédaction d'un avenant permettant d'étoffer la destination du restaurant avec une autre activité commerciale. (Votants : 47, pour : 47)

37. CÔTE D'AIME HAMEAU DE MONTMÉRY : AUTORISATION AU MAIRE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UN BÂTIMENT DE 4 PLACES DE PARKING

Freddy Buthod Garçon explique que l'aménagement du hameau de Montméry, sur la commune déléguée de La Côte d'Aime, a généré un déficit de places de stationnement. En réponse à ce manque, il importe de réaliser un bâtiment d'un niveau sur une parcelle vierge de toute construction en plein cœur de ce hameau afin de proposer 4 places de stationnement supplémentaires. Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle communale cadastrée section ZW- N°275 d'une superficie de 45 m² afin de proposer 4 places de stationnement supplémentaires sur le hameau de Montméry, commune déléguée de La Côte d'Aime. (Votants : 47, pour : 47)

38. ATTRIBUTION CONCOURS MOE PLAGNE CENTRE - PLACE PERRIERE

Gérard Montillet explique qu'un concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre a été lancé dernièrement. Suite à ce concours, trois candidats ont remis une prestation.

Suite à la remise des prestations demandées et après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury réuni le 16 septembre 2016, a formulé un avis motivé sur les projets, et a décidé, à l'issue de ses débats de retenir le classement suivant :

- 1) Equipe ALPE ETUDES/ARCANE (projet B)
- 2) Equipe ABEST / PLEXUS (projet A)
- 3) Equipe PROFILS ETUDES / MAIRONI (projet C)

Monsieur le maire présente le projet qui a été retenu, soit celui de l'équipe ALPE ETUDES/ARCANE pour 518 918,18 €HT. Joël Ougier Simonin s'inquiète des suppressions de places de stationnement de l'ordre d'une centaine, qui pour lui, ne vont pas être remplacées. Il fait également remarquer que l'achat du foncier n'est pas complètement réglé sur l'emplacement de la Place Perrière. Il est ainsi très réservé par rapport à ce projet notamment en raison des deux points évoqués.

Joël Ougier Simonin souhaiterait que la prospective financière prenant en compte ce projet et ceux à venir soit communiquée au plus vite à l'ensemble des élus afin que des choix soient opérés sur les projets et des priorités soient définies.

Monsieur le maire propose de répondre aux différentes questions de Joël Ougier Simonin :

- Concernant la perte de stationnement sur la place Perrière : Monsieur le maire rappelle que l'objectif de ce projet a toujours été d'éliminer le stationnement aérien sur la place. Le nombre de places supprimées est de 56. Des places seront réalisées dans le bâtiment multi-services prévu à l'entrée de la station. Une cinquantaine d'autres sont également prévues dans le nouveau bâtiment prévu en face de l'Aconcagua, en haut de la station.

Monsieur le maire rappelle également que des places saisonnières ont été transférées au nouveau parking couvert de Plagne Soleil, ce qui a permis de récupérer des places dans le parking du Boulevard à Plagne Centre.

- Concernant le plan financier, la somme de 500 000 euros regroupe l'ensemble des missions du maître d'œuvre, architecte compris. Le coût du projet est de 7 millions d'euros avant appel à candidatures. Donc cette somme a de grande chance d'être revue à la baisse. Monsieur le maire rappelle que ce projet et ceux à venir ont tous été intégrés depuis le début du mandat dans la prospective financière de la commune historique de Macot La Plagne. La prospective financière de la commune nouvelle a pris en compte les plans d'investissement des 4 communes.

- Concernant le foncier : Monsieur le maire indique, qu' hormis une bande de 8 m de large devant la galerie des Ecrins, l'ensemble du foncier nécessaire à ce projet est communal.

Isabelle Girod-Gedda rappelle que la commune déléguée de Bellentre possédait une patinoire couverte et que les professionnels de la glace les ont dissuadés de la conserver. Elle est ainsi étonnée que la commune déléguée de Macot La Plagne envisage d'intégrer une patinoire dans son projet, de plus non couverte.

Monsieur le maire confirme qu'une patinoire est bien prévue dans le futur réaménagement de la place Perrière. Il rappelle qu'il y a une seule et unique patinoire sur l'ensemble des stations d'altitude, privée et qui risque de s'arrêter d'ici deux ans. Il a donc été décidé d'en intégrer une sur cette future place afin de rendre le lieu vivant et attractif.

Suite à l'interrogation de Valérie Ferrari, monsieur le maire indique que la patinoire sera soit naturelle, soit artificielle. Cette structure, ainsi qu'un bar et un bowling seront gérés par délégation de service public.

Valérie Ferrari propose que les élus de la commune de Bellentre mettent à disposition leur expérience sur les patinoires afin que les mêmes erreurs ne soient pas répétées. Monsieur le maire prend note de la proposition et remercie les élus de Bellentre pour leur implication. Leur expérience sera bien sûr entendue.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre, au groupement représenté par son mandataire ALP ETUDES. (Votants : 47, pour : 45, contre : 2, Joël Ougier Simonin et Richard Broche)

Questions diverses

LISTE DES BAUX

Monsieur le maire présente la liste des baux passés depuis le dernier conseil municipal.(cf voir tableau ci-après).

DOSSIER EUROPÉEN PITER

Anthony Favre informe que la Tarentaise a la possibilité de candidater pour recevoir des subventions européennes. Ces dossiers ne pourront être acceptés que s'ils sont présentés par des collectivités françaises et italiennes. Les subventions versées sont de l'ordre de 8 à 9 millions à partager entre la France et l'Italie.

Un partenariat est en train de se créer avec la région du Grand Paradis, côté italien.

Le portage doit être fait par plusieurs collectivités. Ont été proposés les communes de Moûtiers, de Bourg Saint Maurice et la communauté de communes des Versants d'Aime.

Les enjeux vont porter sur 4 thèmes : Transport, social, requalification des lits froids et attractivité des territoires.

Il s'avère que les italiens ont les mêmes problématiques que les nôtres :

Transport/social : villages éclatés et en manque de service, problématique de transport pour les jeunes et les personnes âgées (absence de rotation de train, de car...), ce qui entraîne une désertification des villages.

Les lits froids : même problématique mais un peu moins marquée. En revanche, ils ont plus d'activités l'été que l'hiver, à l'inverse de la Tarentaise.

Attractivité des territoires : Un échange peut avoir lieu entre les deux vallées, puisqu'eux sont très forts dans l'attractivité estivale et un peu moins sur l'hiver.

Le dépôt du dossier se fera en octobre 2018, et les collectivités ne recevront la réponse qu'en mars/avril 2019.

Véronique Gensac explique que deux dossiers ont déjà été présentés pour une subvention européenne par la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) en partenariat avec les collectivités italiennes et que cela s'est très bien passé. Les subventions reçues ont permis d'aider la COVA dans ses actions en faveur des personnes âgées du canton.

Roger Poussin rappelle que les collectivités territoriales ont de moins en moins d'aides de l'Etat et il estime qu'il serait inconcevable de laisser passer une telle opportunité. Monsieur le maire ajoute que le dossier présenté dans le cadre du PITER intégrera la problématique des gares routières. Il rappelle ainsi que le projet de la Place PERRIERE est composé d'une gare routière et que ce dernier pourra être ainsi associé à ces dossiers.

REQUALIFICATION DE L'IMMOBILIER DE TOURISME

Anthony Favre explique qu'il estime que les lits nouveaux sont nécessaires mais qu'il est important de ne pas abandonner les lits existants et de trouver des solutions pérennes pour les requalifier.

Il souhaite présenter au conseil municipal un plan d'action le plan d'action suivant :

- Automne 2016 : diagnostic de tous les bâtiments de l'ensemble des stations (villages et altitude)
- Automne/hiver 2016 : communication sur le travail en cours et les objectifs auprès des propriétaires, acteurs économiques, syndics, OT, administrés
- Printemps 2017 : stratégies à mettre en place avec au choix : 1. Rénovation (aides, assistances, portages de prêt), 2. Maison des propriétaires, 3. Salon immobilier, 4. Mise en location (partenariat avec les loueurs, sites et autres)

DÉMONTAGE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Anthony Favre informe que les télésièges des Crozats et du Carroley vont être démontés. Il est proposé de remplacer le télésiège des Crozats par un appareil 6 places débrayable avec la même ligne et au même emplacement. L'appareil du Carroley ne sera pas remplacé et le retour sur Montchavin La Plagne et Paradiski se fera via les Crozats, l'Arpette et un tapis roulant. Le télésiège de la Salla sera aussi amené à être démonté et non remplacé.

Ce plan proposé par la Société d'Aménagement de La Plagne a été approuvé par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

RENDU DE L'AUDIT DE LA RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Gérard Montillet rappelle que la régie eau et assainissement fonctionne depuis 8 mois. Il explique que des changements, au niveau du personnel, ont eu lieu dans le service eau et assainissement. A ce titre, Gérard Montillet et Anthony Favre ont donc décidé de réaliser un bilan de la situation au sein du service. Gérard Montillet explique qu'ils ont ainsi rencontré tous les agents concernés. Il présente donc le rapport qui résulte de cet audit avec les préconisations adaptées. Il ajoute que ces documents sont à disposition des élus.

Anthony Favre remercie Gérard Montillet d'avoir bien voulu travailler sur ce dossier car ce service n'était pas facile à organiser au vu de la complexité des territoires et du personnel en place. Suite à ces entretiens, Anthony Favre indique que l'ambiance générale est bonne entre les agents et qu'aucune revendication salariale ou sur le matériel n'a été notée. En revanche, il a ressenti une appréhension du personnel sur l'éventualité d'intégrer les services de la communauté de communes du service dans la communauté de communes lors du transfert de la compétence eau et assainissement en 2020.

Les agents sont unanimes pour dire qu'il sera impossible de réaliser tous les objectifs qui leur ont été fixés. Donc, pour alléger leur masse de travail, il a été décidé que les branchements seraient réalisés par une société privée et financés directement par le particulier, et que la tonte autour des captages et la désinfection des réservoirs seraient sous-traitées ; ce qui permettra de recentrer les missions des agents sur la prévention et de l'entretien des réseaux.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Monsieur le maire souhaite faire un point sur le schéma de la cohérence territoriale et les droits à construire. Il passe la parole à Daniel Renaud.

Daniel Renaud explique que l'Etat et la région reste sur leur position de réduire les droits à construire, surtout sur les communes rurales dès 2017. Par exemple, le PLU de la Côte d'Aime possédait 12 ha de terrains constructibles. L'Etat demande que les élus proposent un certain nombre de ces terrains à passer en non constructibles pour arriver à 6 ha. Si les élus n'ont aucune proposition, les services de l'Etat réaliseront eux-mêmes le travail, sans l'avis des élus.

Pour Daniel Renaud, cette obligation est problématique, il est en effet demandé aux communes rurales de conserver des services pour les habitants tout en réduisant les terrains constructibles. Daniel Renaud pense qu'il est important que les collectivités communiquent et informent les habitants pour expliquer cette nouvelle réglementation. Il ajoute que le Plan Local d'Urbanisme de la Côte d'Aime a été approuvé en 2012 par les services de l'Etat et qu'à ce jour les mêmes services, par le biais du SCOT, le remettent en cause en réduisant les surfaces constructibles de 50%.

Pour Valezan, Pierre Gonthier explique que l'Etat demande que les terrains constructibles passent de 5,5 ha à 2,9, voir 2,2 ha. Suite à cette annonce, Pierre Gonthier a demandé au cabinet qui travaille sur le PLU de Valezan de trouver des solutions pour conserver des zones constructibles ; la commune historique de Valezan ayant toujours privilégié la rénovation des anciennes bâtisses plutôt que les constructions neuves.

Jean-Luc Boch ajoute que les communes n'ont pas le choix sur ce sujet. Il est nécessaire de trouver des solutions pour répondre à cette obligation afin que ce ne soit pas l'Etat qui prenne la décision finale, monsieur le maire de La Plagne Tarentaise juge cela inacceptable.

Pour Bellentre, Anthony Favre explique que la commune a déjà transformé plus de 15ha en terrain non constructible en 2013 lors de l'élaboration du PLU. Aujourd'hui, il est encore demandé un effort de 7 000 m². Anthony Favre a consulté les maires qui ont dû réaliser la même opération sur des surfaces plus importantes, afin de trouver des solutions qui évitent de trop empiéter sur du terrain constructible.

Su les élus refusent d'appliquer ces obligations, l'Etat bloquera toute nouvelle construction au 1er janvier 2017 et les éventuelles modifications du PLU. Il est conseillé aux habitants qui possèdent des terrains à construire, de déposer un permis de construire rapidement.

Monsieur le maire ajoute que l'Etat souhaite que certains secteurs soient densifiés comme Moûtiers ou Bourg Saint Maurice alors qu'ils n'ont plus de place, tandis qu'il demande aux petites communes de supprimer des terrains constructibles.

La séance est levée à 21h00

LISTE DES BAUX

DATE	TYPE BAIL	LOYER	DUREE	LIEUX
20/08/16	Convention d'occupation	394.92 € /an	10 ans	sas communal - surface commerciale- Plagne Bellecôte
20/08/16	bail d'habitation	837 € /mois	6 ans	Appt ancienne mairie Macot
01/09/16	bail d'habitation	655,47 €/mois	6 ans	appt La Verdache
06/09/16	Convention mise à disposition	340 €/mois	3 ans	locaux stockage de Plagne 1800
23/09/16	Contrat de location	200 €/mois	3 ans	Cave la fruitière La Côte d'Aime
19/05/16	Contrat de location	20euros/an/tiers	1 an	Jardin de la Bergerie La Côte d'Aime

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT

10

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL LUNDI 17 OCTOBRE 2016 – 19H00

Présents : Jean Luc Boch – Gérard Montillet – Patrice Merel – Christiane Charrière – Myriam Montmayeur – Joël Ougier Simonin – Evelyne Faggianelli – Patricia Bérard – Corine Michelas – Pierre Ougier – Marion Lizeroux – Patricia Bérard – Fabienne Astier – Richard Broche – Excusés : Séverine Brun – René Allamand – Sylvie Bérard – Stefan Koumanov – Absents : Laurent Astier – Raphaël Ougier

CENTRE DE FORME DE BELLE PLAGNE

Monsieur le maire rappelle l'explosion des ballons d'eau chaude du centre de forme de Belle Plagne le 19 janvier 2015. Hubert Tenaillieu, de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) présente le projet lauréat de l'appel à projet lancé pour la reconstruction et le réaménagement de cet équipement, indispensable à l'accueil des touristes de La Plagne.

La collectivité a été indemnisée à hauteur de 1,5 millions d'euros par les assureurs. Les élus ont souhaité réfléchir à un projet novateur, «les bains de Belle Plagne», qui réponde aux attentes de la clientèle : sauna/hamman/zones ludiques/jacuzzi extérieur avec vue sur les montagnes.

DÉVIATION DU CHEF-LIEU

Les études géo-techniques ainsi que le calibrage du projet sont en cours de réalisation. Un tracé sera très prochainement présenté aux services de l'Etat pour validation.

Toutes les études préalables ont également été lancées (faune, flore, acoustique, loi sur l'eau...). Le rapport sera remis le 23 juillet 2017 à l'administration. Le maître d'oeuvre, INGEROP, a été choisi le 12 octobre dernier. Ce dernier va travailler sur le projet afin de respecter les contraintes techniques et aléas fixés par la collectivité (contraintes financières et environnementales, pourcentage de pente limité à 8,5%...).

Par ailleurs, la maîtrise du foncier va être travaillée en parallèle, en privilégiant la négociation amiable. Le tracé déterminera le périmètre concerné. L'estimation domaniale se situe entre 1 € et 2 € le m². Une déclaration d'utilité publique (DUP) devra être lancée notamment en cas de risque d'indivision sur certaines parcelles, qui ne pourraient être négociées à l'amiable.

Estimation :

Ingerop cabinet de maîtrise d'oeuvre : 245 000 euros

Géotechnique : 23 000 euros

Etudes préalables : 28 000 euros

Foncier estimé : 20 000 euros

BILAN DE LA CRÈCHE POUR LES PETITS VACANCIERS

Christiane Charrière félicite les équipes de la crèche pour le travail réalisé sur l'accueil des vacanciers et les excellents retours des usagers. Les enfants accueillis logent à Plagne Centre, Belle Plagne, Plagne Villages et Plagne Soleil. Pour Belle Plagne, ce sont surtout des enfants de - 18 mois. Bilan saison hiver/été : 72 327 euros de recettes, et 74 094 € de charges soit un résultat de - 1767 euros.

Christiane Charrière ajoute que le nombre d'enfants de vacanciers accueillis est de 590 soit 559 pour la saison hivernale et 31 pour la saison estivale.

PROJET AIME 2000

Monsieur le maire indique que le projet d'Aime 2000 va voir le jour. Il sera géré par Pierre et Vacances avec une garderie, 2400 lits et un centre aqua ludique. Sa réalisation est prévue entre 2018 et 2022.

PROJET D'UN BATIMENT MULTI SERVICE PLAGNE CENTRE

Un projet immobilier est prévu à l'emplacement de l'actuelle gendarmerie intégrant un centre de sécurité et un parking avec les 56 places de stationnement en lieu et place de celles perdues dans le cadre du projet de la place Perrière.

REQUALIFICATION DE LA PLACE PERRIÈRE

Monsieur le maire présente les esquisses du projet retenu. Il explique qu'il est prévu le réaménagement complet de la place avec la création d'une gare routière, d'un bowling, d'une patinoire et un reprofilage de la circulation.

Au niveau du foncier, une bande de 8 mètres de terrain devant les Ecrins est en cours de négociation. Si toutefois la copropriété ne donnait pas son accord pour céder le foncier, le projet serait quand même finalisé car cette bande de foncier ne constitue pas un élément primordial pour le projet.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL JEUDI 20 OCTOBRE 2016 – 20H00

Présents : M. Renaud Daniel, maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime, MM. Luiset René, 1er adjoint, Buthod Garçon Freddy, 2ème adjoint, Bouzon Charles, 3ème adjoint, Mme Hoen Martine, 4ème adjointe, MM. Tardy Lionel, Collomb Pascal, Blanchet Jean-Luc, Servajan Daniel, conseillers municipaux,

Excusés : MM. Ollinet Alain, Silvestre Marcel, conseillers municipaux,

LES POINTS SUIVANTS SONT EXAMINÉS ET DÉBATTUS.

RÉSEAU ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DU MOULIN

Lancement de l'étude de faisabilité par la société TECTA pour un montant de 10 320 euros TTC.

DÉNEIGEMENT

Pour les secteurs du haut de la commune, ce service sera assuré en collaboration avec Valezan

TRAVAUX À PRÉVOIR PROCHAINEMENT

Les services techniques et les élus ont constaté visuellement que la voûte située sur le ruisseau soutenant la route de Pierrolaz (au croisement allant vers le stade) était très détériorée. Celle-ci devra être réparée au plus tôt. Un chiffrage est en cours pour les travaux de réparation

RUISSEAU DU VILLARD

(au niveau de La Corbière jusqu'à la route départementale.) Le ruisseau a affouillé le sol en plusieurs endroits. Un rapport a été demandé au service de RTM pour envisager des travaux de confortation.

AIRE DE JEUX ENFANTS

Après la visite annuelle de contrôle de conformité, il s'avère que le sol serait à refaire pour une meilleure sécurité des enfants. Une réflexion sera menée pour un projet global sur toute la surface.

TOILETTES PUBLIQUES (En face de l'église)

Compte tenu de la vétusté des lieux, un projet de réhabilitation ou de déplacement sera étudié.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Les terrains nécessaires ont été acquis par la commune, l'étude pourra être lancée.

TRAVAUX SUR LES VOIRIES

La commission travaux fera chiffrer les travaux nécessaires pour 2017.

TRAVAUX SUR LA DÉPARTEMENTALE AU NIVEAU DU VIRAGE DE PRÉ BÉRARD

La réfection de la route est à la charge du Conseil départemental. Toutefois, la commune devra régler les frais liés au dévoiement du réseau eau potable.

REFUGE DE LA BALME

Une bonne fréquentation a été constatée durant la saison 2016.

Il reste à régler les points suivants :

- achat d'un groupe électrogène de secours
- création d'un local abri pour ce groupe électrogène et le matériel du gardien
- fonctionnement des toilettes extérieures (impraticables durant la saison hivernale)*

POTABILITÉ DE L'EAU POUR LES CHALETS DU SECTEUR MONT ROSSET

Des analyses complémentaires ont été effectuées sur le réseau.

Suite à plusieurs investigations, en liaison avec les agriculteurs, une étude est en cours pour déplacer les points de captages.

EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Il est décidé d'acquérir un emplacement réservé (route de Pré Boissy) pour la mise en place d'un nouveau transformateur EDF.

La commune acquerra également un emplacement réservé à Pré Girod, le propriétaire souhaitant vendre sa parcelle pour construire.

Ces points seront portés à l'ordre du jour du Conseil municipal de La Plagne Tarentaise

BIBLIOTHÈQUE

Les travaux de rénovation sont en cours (peinture, rénovation du sol, et éclairage).

Ceux-ci permettront d'accueillir le public dans un espace agréable et convivial.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un nouveau plan doit être mis en place au niveau de La Plagne Tarentaise. Il inclura les quatre communes historiques (La Côte d'Aime, Bellentre, Macôt et Valezan).

En cas d'accident majeur (avalanche, inondation, pollution, éboulement, blocage de route ...), une cellule de crise pourra être déclenchée par le Maire ou le Préfet, et tous les acteurs publics (élus, personnels techniques et administratifs, pompiers et gendarmerie) pourront être mobilisés.

Il est donc prévu que tous les élus prennent, à tour de rôle, une semaine d'astreinte pour effectuer, si nécessaire, un déclenchement d'alerte auprès des personnes concernées.

Une procédure à l'attention de tous les élus est en cours de rédaction par le responsable sécurité de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

FORFAITS DE SKI

Cet avantage bénéficiant aux habitants de Mact La Plagne a été étendu aux trois autres communes. Pour tout renseignement, s'adresser au SIGP.

EXERCICE DE SÉCURITÉ

A la demande de la Préfecture, un exercice de confinement, avec simulation d'une intrusion, a eu lieu à l'école. Celui-ci s'est bien déroulé.

A l'issue de cet exercice, encadré par la gendarmerie et le service sécurité de la commune, il s'avère que des travaux seront à prévoir pour assurer la sécurité et l'évacuation des enfants si nécessaire.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

Une réunion d'information auprès des élus est programmée par les responsables de l'Association des Maires de Tarentaise. Cela permettra d'expliquer :

- les conséquences de ce schéma par rapport aux zones constructibles définies par le PLU
- les nouvelles restrictions imposées par l'Etat.

GOUTER DES AÎNÉS

Le Goûter des Aînés est prévu dimanche 20 novembre 2016 à partir de 14 heures.

Les élus sont invités à participer à la préparation et au bon déroulement de cette journée.

FUSION DES COMMUNES

Il est à noter, depuis la fusion des quatre communes, l'apport technique qui a été apporté à La Côte d'Aime sur les points suivants :

- travaux de coupe d'herbe
- réparation des canalisations d'eau potable
- sécurisation et mise en place de chapiteaux lors de manifestations festives

Fin de séance à 23 heures.

FÊTE DE LA POMME

Comme chaque automne, la pomme a été à l'honneur à Macot le 16 octobre 2016. De nombreuses animations ont été proposées tout au long de la journée : fabrication de paniers en osier, défilé des majorettes, fabrication de jus de pomme, spectacle de Willy le Clown, démonstration de l'association Orisha Danse, stand up de Thomas Faure, maquillage pour enfants avec Lorraine, présence de nombreux artisans locaux.....des animations pour petits et grands. Le tout orchestré par Eric Morival et le groupe «Cocktail de Zic». Les enfants des écoles avaient réalisé un très beau char avec l'aide de leurs animatrices Cendrine et Magalie. Merci au comité des fêtes et l'association des vergers de Macot La Plagne pour cette très belle journée.



SOIRÉE PYJAMA PARTY



Les équipes de la crèche, de la garderie et de la bibliothèque de Macot La Plagne ont offerts aux enfants un beau voyage en vaisseau spatial.

Un spectacle plein de fantaisie et d'humour, avec un décor magnifiquement pensé et fabriqué. Il sera présenté de nouveau cet hiver aux enfants de la Plagne.

DÉPART EN RETRAITE



Le 19 octobre dernier, monsieur le maire de La Plagne Tarentaise, les élus et les employés se sont réunis pour souhaiter une bonne retraite à Michel Maitre, agent des services techniques. Michel Maitre a débuté sa carrière comme pisteur à la société d'aménagement de La Plagne. En 1981, il a intégré les services techniques du syndicat intercommunal de la Grande Plagne, service transféré à la commune de Macot la Plagne en 2001. Monsieur le maire l'a remercié pour son travail réalisé au service de l'eau et de l'assainissement et lui a souhaité de bien profiter de sa retraite.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

- Jeudi 24 novembre 2016 16h00-19h00
- Vendredi 9 décembre 2016 8h30-11h30

Monsieur le maire de la commune déléguée de Belleentre pourra être remplacé par un adjoint en cas d'imprévu.

BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE - DON DE LIVRES

La bibliothèque de la commune déléguée de Belleentre fait un appel aux dons de livres, en bon état et récents (moins de 3ans). L'objectif est de proposer, cet hiver, des livres nomades dans les différents commerces de Montchavin La Plagne à destination des vacanciers. Les livres sont à déposer en mairie de Belleentre - 04.79.07.11.06.

Nous vous remercions par avance pour vos dons qui rendront les séjours de nos vacanciers plus sympathiques et agréables.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

LA FÊTE DE LA POMME

Qu'elles soient reinette, d'api et même d'amour cette année, toutes les pommes étaient à la fête, dimanche 9 octobre à la Côte d'Aime.

Dès 8h le syndicat d'initiative et une quinzaine de volontaires, s'affairaient place de la mairie sous le barnum installé par le service des fêtes de la Plagne Tarentaise.

Broyage, pressage, stérilisation et mise en bouteille du jus étaient au programme pour cette matinée bien chargée. Après la mise en place de l'atelier compote, du mini pressoir par l'Association des Parents d'Elèves, et de l'ouverture de la bibliothèque comme espace créatif autour de la pomme, la fête pouvait débuter.

Plus d'une centaine de personnes était au rendez-vous. Dégustation gratuite de jus frais, achat de bouteilles et de pâtisseries à base de pommes, participation au pressage ont fait la joie des petits et des grands.



LA PLAGNE TARENTOISE

REPAS DES AÎNÉS SUR LES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE LA PLAGNE TARENTOISE - A PARTIR DE 60 ANS

BELLENTRE

Le repas des aînés de la commune déléguée de Bellentre aura lieu le dimanche 13 novembre à 12h00 à la salle des fêtes. Information en mairie de Bellentre pour l'inscription. tél: 04.79.07.11.06

LA CÔTE D'AIME

Le goûter des aînés de la commune déléguée de la Côte d'Aime aura lieu le dimanche 20 novembre de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes. Pas d'inscription nécessaire

MACOT LA PLAGNE

Le repas des aînés de la commune déléguée de Macot La Plagne aura lieu le dimanche 27 novembre à 12h00 à la salle polyvalente. Les inscriptions se font en mairie de Macot chef-lieu avant le 18 novembre 2016. tél : 04.79.09.71.52.

Animation - Thomas FAURE, magicien - close up.

VALEZAN

Le repas des aînés de la commune déléguée de Valezan aura lieu le dimanche 11 décembre à 12h00 à l'auberge de Valezan. Les inscriptions se font en mairie de Valezan avant le jeudi 1er décembre 2016. tél : 04.79.07.66.41.

LISTES ELECTORALES ET ELECTIONS

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport.

Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune de La Plagne Tarentaise est priée de se faire connaître en mairie de La Plagne Tarentaise ou dans les mairies des communes déléguées pour effectuer le changement d'adresse et de bureau de vote. **La permanence du 31 décembre pour l'inscription sur les listes électorales aura lieu uniquement au siège de la commune, soit en mairie de La Plagne tarentaise, Macot chef lieu, de 10h00 à 12h00.** Attention, les mairies des communes déléguées ne seront pas ouvertes ce jour-là.

Nous vous rappelons que la commune de La Plagne Tarentaise compte 5 bureaux de vote :

- Bureau 1 : Macot,
- Bureau 2 : La Plagne,
- Bureau 3 : Bellentre,
- Bureau 4 : La Côte d'Aime,
- Bureau 5 : Valezan

Elections présidentielles :

1er tour - 23 avril 2017
2e tour - 7 mai 2017

Elections législatives :

1er tour - 11 juin 2017
2e tour - 18 juin 2017

Présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

Une nouvelle carte d'électeur vous sera adressée avant le 1er tour du scrutin des présidentielles.

DÉCLARATION DE RUCHES 2016 : DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

La déclaration des ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)



LA PLAGNE, PREMIÈRE DESTINATION FRANÇAISE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Nous avons le plaisir de vous informer que La Plagne termine en première position, catégorie villes et offices de tourisme, de l'étude « Destinations françaises et réseaux sociaux 2016 » organisée par l'agence indépendante We Like Travel.

Notre station remporte donc l'un des trois trophées qui ont été remis aux rencontres nationales du e-tourisme à Pau devant plus de 800 professionnels du tourisme. Les deux autres trophées ont été décernés à une région (Savoie Mont-Blanc) et à un département (Guadeloupe), selon les mêmes critères. Ce classement, basé sur la performance annuelle de 5 réseaux sociaux, selon 18 critères et 25 paliers de notation, nous place devant plus de 350 destinations comme Paris, Lyon ou toutes les stations de ski/balnéaires de France.

Il s'agit donc d'une excellente nouvelle pour La Plagne, dont les performances «social-media» sont objectivement en progression constante depuis deux ans (20ème puis 10ème place lors des deux précédents classements).



Tous ambassadeurs de la station avec #MAPLAGNE

Ce résultat récompense une stratégie «social media» forte et soutenue toute l'année, construite autour d'un engagement de toutes les équipes de l'Office de Tourisme, mais aussi de chacun d'entre vous, autour d'innovations technologiques comme la diffusion vidéo en direct qui nous positionnent comme pionniers sur les réseaux sociaux.

Si ce n'est pas déjà fait, rejoignez vous aussi le mouvement en suivant La Plagne sur Facebook, Twitter, Instagram, Youtube ou Periscope et autour du hashtag #MaPlagne !

L'ENTRETIEN DES PISTES PAR LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE

La Société d'Aménagement de La Plagne, cette année, a investi dans un tracteur pour effectuer des travaux d'amélioration ou d'entretien des pistes, été comme hiver.

Cet engin, polyvalent, est équipé d'une lame (type grader pour niveler les routes), d'un broyeur de pierres (pour les routes et les pistes) et d'une remorque tractée (2 essieux moteur pour une meilleure motricité).

L'été, son utilisation est consacrée à l'amélioration des pistes/routes/chemins piétons :

- Epierrage, concassage
- Terrassement de pistes (une location de pelle mécanique s'est adjointe au tracteur)
- Remblais des cunettes

Sur Montchavin, durant cette intersaison, ont été effectués de l'épierrage, des travaux sur les cunettes de la route des Bauges, un bastingage sur le Dou du Gêne et du busage pour un passage facile pour les petits skieurs sur la piste Mont Blanc et sur Fontaine Froide.

Bien entendu, d'autres travaux ont été réalisés, avec notamment une amélioration de la piste Emile Allais, Pra Vendue.... Et comme chaque année, de nombreux débroussaillages ont été effectués aux abords des pistes.

Il est possible d'embarquer un épandeur, semoir, plaque vibrante ou autres matériels agricoles pour obtenir dans quelques années des pistes et des routes de qualité, et qui faciliteront notamment leur enneigement l'hiver.



Concours de Belote Dimanche 13 novembre 2016

Commune déléguée de Macot La Plagne
Organisée par le comité des Fêtes de Macot La Plagne
Inscription sur place
20 euros la doublette
A partir de 13h30
Début du concours 14h

Concours de Belote Lundi 21 novembre

Commune déléguée de Macot La Plagne
Organisée par le club «le Temps de Vivre»
A partir de 14h00
à la salle polyvalente de Macot chef lieu

Marché de Noël Samedi 26 novembre 2016

Aime de 10h à 18h
Nombreuses animations
Repas de Noël - 14 euros sur place ou à emporter

Bal en famille avec Folk- mieuse - de 15h à 18h Dimanche 27 nov. 2016

Commune déléguée de La Côte d'Aime
Salle des fêtes - Entrée libre
Organisé par le syndicat d'initiative
L'orchestre Folkmieuse vous concocte un répertoire permettant de découvrir les principales danses de Folk.

Marché de Noël Dimanche 04 déc. 2016

Commune déléguée de La Côte d'Aime
10h-18h
Salle des fêtes

Le mois du film documentaire

organisé par les bibliothèques de La Plagne Tarentaise

15 novembre 2016 à 19h30-
salle polyvalente de Macot chef-lieu
«Le Garçon Boucher» de Florian Geyer
En présence du réalisateur.

19 novembre 2016 à 19h30- salle
des fêtes de Bellentre
«Luthiers de la main à la main» de Baptiste Buob

Entrée gratuite
ouverte à tous
Informations :
Tél : 04.79.09.73.76
Page Facebook :
bibliothèques de la Plagne Tarentaise

La Commune déléguée de Valezan

loue
un appartement de 40 m²
comprenant un séjour salle à manger avec coin
cuisine, une chambre, une terrasse, une salle de
bain, un WC et un réduit en annexe.
Loyer hors charges d'eau, d'électricité et de
chauffage 400,00 €
Renseignements auprès
de la mairie de Valezan
Tél : 04 79 07 66 41

**Merci de bien vouloir déposer
vos candidatures en mairie**
La Dhuit - Valezan - 73210 La Plagne Tarentaise
ou par mail :
mairie-valezan@laplagnetarentaise.fr

Recensement

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès la date de ses 16 ans et avant la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Pour cette démarche, il suffit de se présenter en Mairie (en personne ou son représentant légal) de votre commune déléguée avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

Cette démarche est obligatoire et l'attestation d'inscription est demandée par différents organismes : conduite accompagnée, permis de conduire, examens scolaires...

Après avoir été recensé, le jeune reçoit une convocation du Service National pour accomplir une journée de défense et de citoyenneté.

Suite à cette inscription, il sera inscrit d'office sur la liste électorale de la Commune.

Dates d'ouverture des stations

Sites d'altitude : du 10 décembre 2016 au 22 avril 2017

Stations villages et paradiski : du 17 décembre 2016 au 22 avril 2017

La Commune de La Plagne Tarentaise

met en vente
un grand studio de 35 m²
et un deux pièces de 67 m²
Résidence La Dolline à Macot La plagne chef-
lieu - libre de location

attribution au plus offrant*
(offre minimum de 49 000 € pour le studio)
remise des offres écrites au plus tard
le 15 décembre 2016 à 12h

*La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite en cas d'offre non satisfaisante

Merci de bien vouloir déposer vos candidatures en mairie

Pour toute information
et visite s'adresser en
mairie de La Plagne Tarentaise
service patrimoine et
gestion immobilière
Tél : 04.79.09.72.65 ou 04.79.09.71.52
mail : logement@laplagnetarentaise.fr